JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7290433301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

https://annonces-legales.actu.fr/a/7290433301

Cette annonce a été mise en ligne le **5 mai 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **37 - INDRE ET LOIRE**

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

TOURS GRENIER NATURE
Société Coopérative de Consommation Anonyme au capital variable minimum de 1600 €
17 rue Chalmel 37000 TOURS
319 775 607 RCS TOURS

AVIS DE CONVOCATION

Les sociétaires sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle le 25 mai 2022 à 15 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par le conseil d'administration et réponses aux questions écrites,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus aux mandataires sociaux,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Décisions à prendre sur les mandats de certains Administrateurs,
- Décisions à prendre sur les mandats des Commissaires aux Comptes,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales,
- Questions diverses.

L'assemblée aura, en outre, à délibérer sur les éventuels projets de résolutions présentés par le Comité Social et Economique (CSE).

Si cette assemblée ne pouvait délibérer valablement, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires seraient à nouveau convoqués, selon les formes statutaires, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour, le 5 juillet 2022, à 18 heures 30, à la Salle Familiale des Fontaines, 8 bis avenue de Milan 37200 TOURS. A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les sociétaires peuvent : soit remettre une procuration à un autre sociétaire ou à leur conjoint ; soit adresser à la société une procuration sans indication de mandataire ; soit utiliser et faire parvenir à la société un formulaire de vote par correspondance. Le droit de participer à l'assemblée est subordonné à l'inscription par les sociétaires titulaires de leurs titres nominatifs dans les comptes de la société, trois jours ouvrés au moins avant la date de l'assemblée. Nous vous rappelons qu'il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété des titres intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés. Un document unique de vote par correspondance ou par procuration est à la disposition des sociétaires au siège social de la société ainsi qu'en en faisant la demande à l'adresse électronique suivante : ecoute@coopnature.com. **Le Conseil d'Administration**